



LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ :
**UNE SOLUTION AUX ENJEUX
D'ÉPARGNE ET D'INVESTISSEMENT
PLUS PERTINENTE QUE JAMAIS**

Commission d'examen sur la fiscalité
9 octobre 2014

SOMMAIRE

LE CRÉDIT D'IMPÔT ACCORDÉ AUX ACTIONNAIRES DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ EST L'UNE DES RARES MESURES FISCALES QUI SOUTIENNENT DIRECTEMENT DEUX DES BESOINS FONDAMENTAUX DU QUÉBEC D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN : **L'ÉPARGNE ET L'INVESTISSEMENT**. LE PRÉSENT DOCUMENT REPREND LES GRANDES CONCLUSIONS D'UNE ÉTUDE FAITE PAR LA FIRME DELOITTE EN 2013 ET QUI PORTAIT SUR LES TROIS FONDS FISCALISÉS QUÉBÉCOIS, DONT LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ. CETTE ÉTUDE EST JOINTE EN ANNEXE.

AUGMENTER L'ÉPARGNE

Le taux d'épargne au Québec diminue depuis 20 ans. Il est près de trois fois inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE. À la retraite, plus de 60 % des travailleurs ne pourront pas maintenir leur niveau de vie.

Le Fonds est d'une efficacité remarquable pour ce qui est de l'incitation à l'épargne. Il compte près de 614 000 actionnaires majoritairement issus de la classe moyenne. Environ le tiers d'entre eux ont investi dans un REER pour la première fois au Fonds et de ceux-ci, environ 80 % ont ensuite acheté un REER d'une autre institution financière.

ASSURER UNE OFFRE ADÉQUATE DE CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

Le Fonds canalise l'épargne de ses actionnaires vers les entreprises québécoises sous forme d'investissements à risque, non garantis. Il est l'un des principaux moteurs de l'investissement privé au Québec, aussi bien par ses investissements directs que par son action structurante qui a favorisé l'émergence d'un réseau de fonds d'investissement privés de capital de risque.

L'expérience de certains pays de l'Union européenne, d'Israël, de la Californie et du Massachusetts, démontre que pour avoir un impact significatif sur l'économie, les montants de capital-investissement disponibles doivent atteindre un seuil minimal, qui varie entre 0,81 % et 1,66 % du PIB dans le cas des pays et des États précités. Au Québec, l'offre ne se situe qu'à 0,9 % du PIB, soit près de la limite inférieure. Le Fonds de solidarité FTQ représente à lui seul environ le tiers de cette offre et sans sa contribution, le capital de développement disponible aux entreprises québécoises serait très nettement insuffisant.

UN CRÉDIT D'IMPÔT DONT DEUX CLIENTÈLES BÉNÉFICIENT

Le gouvernement du Québec consent aux actionnaires du Fonds un crédit d'impôt de 15 %. En contrepartie, le Fonds est tenu d'investir un minimum de 60 % de son actif en capital-investissement non garanti dans des entreprises à impact économique québécois¹. Il investit directement et aussi indirectement, par l'intermédiaire d'un réseau de près d'une centaine de fonds d'investissement privés.

UN EFFET DE LEVIER EXCEPTIONNEL

Pour la période du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2014, chaque dollar de crédit d'impôt consenti aux actionnaires du Fonds de solidarité FTQ se traduit par 5,68 \$ en capital-investissement non garanti mis à la disposition des entreprises du Québec.

Total des crédits d'impôt consentis par le gouvernement du Québec aux actionnaires du Fonds de solidarité FTQ

565 M \$

Investissements du Fonds de solidarité FTQ en capital de développement non garanti dans des entreprises du Québec

3 211 M \$

EFFET MULTIPLICATEUR² (y compris les fonds engagés mais non déboursés ainsi que les garanties et cautionnements)

5,68



SOURCE : Rapport de gestion du Fonds pour l'exercice terminé le 31 mai 2014

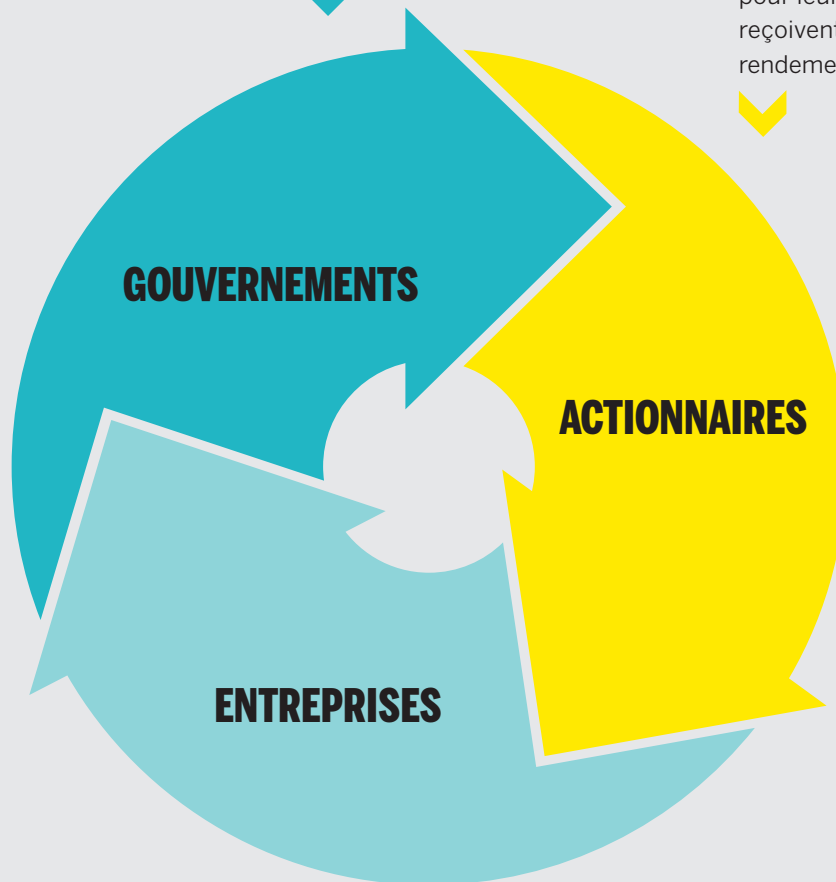
¹ Au 31 mai 2014, la valeur des investissements moyens admissibles s'élevait à 5,8 milliards \$, soit 65,1 % de l'actif net moyen de l'exercice précédent, au-delà donc du minimum exigé par la Loi.

² L'effet multiplicateur ne prend pas en compte l'effet levier additionnel des montants investis dans les fonds privés, montants qui ont souvent été l'élément déclencheur permettant à ces fonds privés de lever des montants additionnels.

Bien que ce soient les actionnaires du Fonds qui le reçoivent, le crédit d'impôt bénéficie aussi aux entreprises où le Fonds investit pour créer de l'emploi et soutenir la croissance économique, ainsi qu'au gouvernement, en soutenant l'atteinte d'importants objectifs de politiques publiques.

En favorisant l'épargne pour la retraite et l'investissement privé dans les entreprises, le Fonds de solidarité FTQ contribuera à réduire la pression sur le gouvernement du Québec dans les années à venir. De plus, des études réalisées à diverses périodes démontrent que le gouvernement récupère par la fiscalité la valeur des crédits d'impôts en moins de trois ans³.

Les actionnaires épargnent pour leur retraite et reçoivent du Fonds un rendement raisonnable.



Les entreprises peuvent compter sur une source de capital stable et « patient », puisque les actionnaires ne peuvent – sauf circonstances exceptionnelles – revendre leurs actions au Fonds avant d'atteindre leur retraite.

³ Ces études ont été réalisées par SECOR et Regional Data Corporation selon une méthodologie approuvée par le ministère des Finances du Québec en 1994, 1996, 2000, 2004 et 2009. La dernière étude est jointe en annexe.

LES CONSÉQUENCES SUR L'ÉCONOMIE DE LA SUPPRESSION DU CRÉDIT D'IMPÔT FÉDÉRAL

Cette décision du gouvernement fédéral fait trois perdants : les épargnants québécois, l'économie québécoise et enfin, l'industrie du capital de risque à travers le Canada.

- Les épargnants québécois de la classe moyenne parce qu'ils perdent un incitatif fiscal qui leur permet de mieux se préparer à la retraite. Les sondages menés auprès de nos actionnaires depuis cette annonce en 2013 indiquent que près de 60 % d'entre eux diminueront leurs cotisations ou cesseront simplement d'épargner.
- L'économie québécoise parce que la suppression du crédit d'impôt va réduire nos rentrées de fonds, ce qui aura pour conséquence une diminution de notre capacité à investir dans les entreprises du Québec.
- Enfin, l'industrie du capital de risque parce que nous n'aurons pas le choix, avec moins d'argent à investir et avec la disparition de la prime de risque que nos actionnaires touchaient à travers le crédit d'impôt fédéral, de diminuer nos investissements en capital de risque et notre rôle de fonds de fonds.

LES CONSÉQUENCES SUR LE FONDS DE LA SUPPRESSION DU CRÉDIT D'IMPÔT FÉDÉRAL

Les conclusions d'une analyse de KPMG-SECOR confirment l'effet perturbateur potentiel de la décision fédérale sur le financement des entreprises québécoises puisque cette décision causera une baisse des investissements créateurs d'emplois dans l'économie du Québec. Cette mesure représente par ailleurs une hausse d'impôt pour les travailleurs épargnants.

Bien qu'il soit touché par la diminution appréhendée des souscriptions et de sa capacité à investir en raison de l'élimination du crédit d'impôt fédéral en 2017, le modèle d'affaires du Fonds demeure viable.

Les conclusions de l'analyse sont rassurantes pour les actionnaires épargnants du Fonds puisque l'étude confirme que l'élimination du crédit d'impôt fédéral pour fonds de travailleurs n'affectera ni la capacité du Fonds de solidarité FTQ de chercher à générer un rendement raisonnable, ni celle de respecter les demandes admissibles de rachat de ses actionnaires puisque ses actifs sont éminemment liquides. L'étude démontre clairement que le prix de l'action ne dépend ni du crédit d'impôt fédéral, ni de la taille du Fonds, ni des souscriptions annuelles ou des demandes de rachat qui lui sont adressées. Il repose exclusivement sur la valeur des actifs du Fonds.

1. UN FORMIDABLE OUTIL D'ÉPARGNE

Environ 20 % des Québécoises et des Québécois détenant un REER sont actionnaires du Fonds de solidarité FTQ, soit 613 958 personnes au 31 mai 2014.

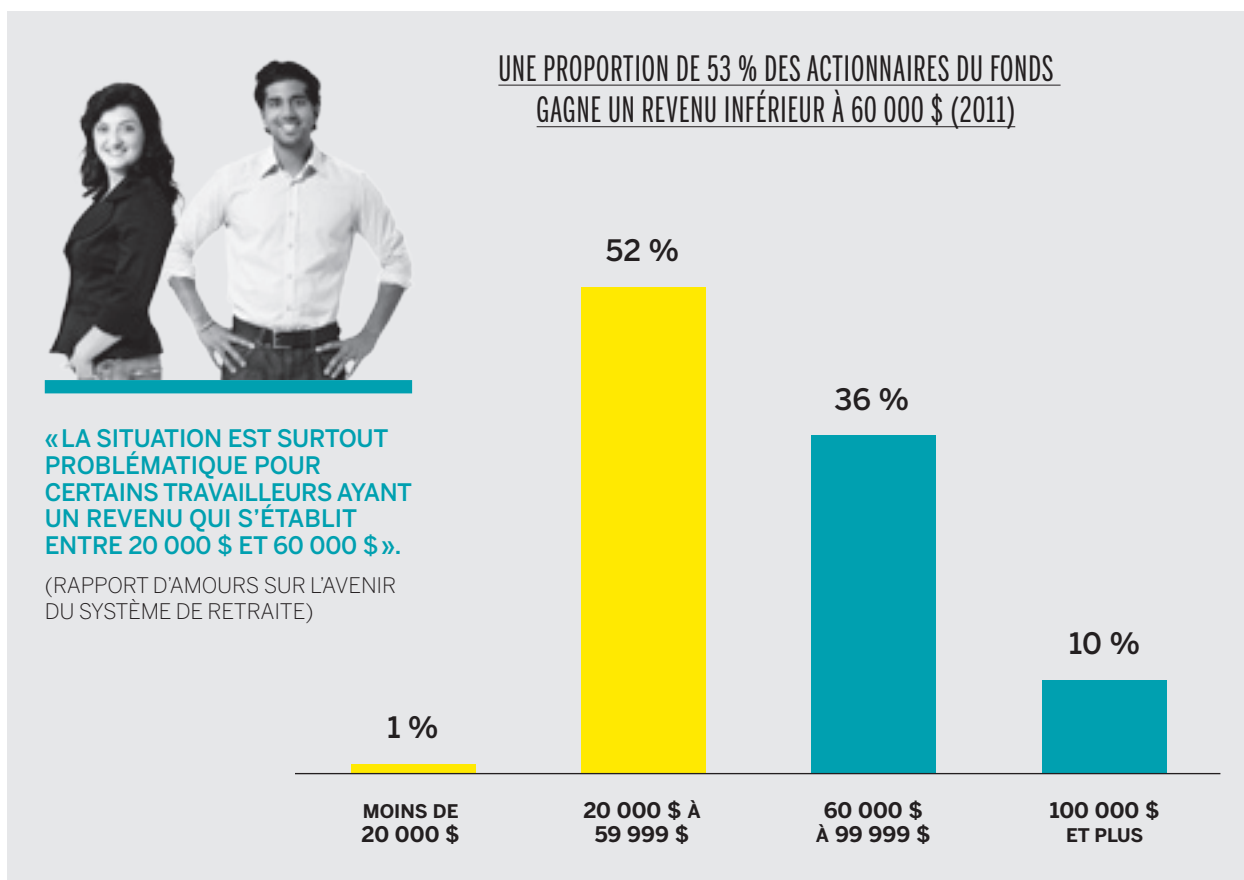
Alors que l'objectif unique d'un fonds d'investissement traditionnel est de maximiser le rendement pour l'investisseur, le Fonds de solidarité FTQ vise à offrir un rendement raisonnable tout en favorisant d'autres types de valeur ajoutée, tels que la création d'emplois, le soutien au développement régional ou à des secteurs économiques qui éprouvent de la difficulté à obtenir du financement d'autres investisseurs.

Les actionnaires du Fonds accordent une très grande importance à la préservation du capital puisqu'ils investissent en vue de leur retraite. Le Fonds gère son actif en conséquence. Il équilibre le niveau de risque de manière à remplir sa mission (investir un minimum de 60 % de son actif en capital de développement non garanti) tout en préservant le capital et en produisant un rendement raisonnable.

Le crédit d'impôt compense l'actionnaire pour la prise de risque inhérente à la proportion élevée d'investissements non garantis concentrés au Québec exigés du Fonds, ainsi que pour l'interdiction de retirer son capital du Fonds avant la retraite, sauf circonstances exceptionnelles.



1.1 LE FONDS VALORISE UNE CULTURE DE L'ÉPARGNE POUR LA CLASSE MOYENNE. IL EST EFFICACE LÀ OÙ IL FAUT AGIR.



La cotisation moyenne au Fonds a été de 2 785 \$ en 2014, loin du plafond admissible aux crédits d'impôt de 5 000 \$. Près de 83 % des actionnaires du Fonds détiennent moins de 30 000 \$ en valeur dans leurs REER du Fonds. Au cours des 5 dernières années, les actionnaires du Fonds ont racheté près de 2,7 milliards d'actions, principalement pour leur retraite.

Les crédits d'impôt consentis par les gouvernements contribuent indéniablement à l'attrait de l'action du Fonds comme produit d'épargne pour la retraite, mais il y a plus. La décision de contribuer à un REER tient à un ensemble de facteurs. Le Fonds agit sur l'ensemble de ces facteurs.

LA PROMESSE (TENUE) DU FONDS À SES ACTIONNAIRES

PROXIMITÉ, INFORMATION, FORMATION	<p>Le Fonds a gagné la confiance de ses actionnaires une personne à la fois, en établissant avec chacun d'eux une relation personnalisée à travers l'action de ses 2 000 responsables locaux bénévoles (les RL) en milieux de travail.</p> <p>Les RL sensibilisent leurs collègues de travail à l'importance de l'épargne aussi bien pour assurer leur avenir que pour créer des emplois par le financement d'entreprises au Québec.</p> <p>En 2014, près de 6 500 entreprises participent au régime de retenue sur le salaire du Fonds et plus de 1 433 PME ont un REER collectif auprès du Fonds.</p>
POSSIBILITÉ D'ÉPARGNER MÊME AVEC UN SALAIRE MOYEN	<p>Les mécanismes de retenue sur le salaire, jumelés aux crédits d'impôt et aux retours d'impôt, permettent à un très grand nombre de salariés de la classe moyenne qui ne le pourraient pas autrement de cotiser à un REER.</p>
RENDEMENT RAISONNABLE ET STABLE DANS LE TEMPS, SOLIDITÉ FINANCIÈRE	<p>En date du 31 mai 2014, le rendement composé annuel à l'actionnaire est de 6,8 % sur 5 ans et de 3,5 % sur 10 ans. Ce rendement ne tient pas compte des crédits d'impôt accordés aux actionnaires</p>
CONTRIBUTION À L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC	<p>Les actionnaires attendent du Fonds qu'il investisse afin de créer, maintenir et sauvegarder des emplois, ainsi que pour soutenir le développement des régions aussi bien que des grands centres urbains. Plus de 72 % des investissements directs du Fonds et des fonds régionaux ont été réalisés hors des régions de Montréal, Laval et Capitale nationale. La très grande majorité des entreprises soutenues par le Fonds compte moins de 100 employés.</p>
FRAIS DE GESTION RAISONNABLES	<p>Le ratio des charges d'exploitation au 31 mai 2014 est de 1,39 %, un niveau nettement inférieur à celui des fonds mutuels comparables, soit les fonds équilibrés canadiens neutres dont la moyenne est de 2,5%.</p>

Cette culture de l'épargne se manifeste dans les comportements observés chez les actionnaires du Fonds. Ils sont sensibilisés à l'importance d'épargner pour la retraite, de diversifier leurs avoirs et de cotiser régulièrement tout au long de leur vie active :

- Plus du tiers des actionnaires du Fonds ont investi dans un REER pour la première fois au Fonds.
- Selon le sondage SOM REER publié en juin 2014, plus de 75 % des actionnaires du Fonds détiennent un autre REER par rapport à 44 % pour l'ensemble des détenteurs de REER au Québec.
- Année après année sans exception depuis au moins dix ans, le pourcentage des actionnaires du Fonds qui cotisent à leur REER est supérieur à la moyenne. Il était de 77 % en 2013 par rapport à 62 % pour l'ensemble des détenteurs de REER au Québec.

ÉVOLUTION DU TAUX DE COTISATION



2. UNE SOURCE PERPÉTUELLE DE CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

De tout temps, les entreprises québécoises ont éprouvé plus de difficulté à trouver du financement que celles de l'Ontario et du reste du Canada. La Commission d'enquête publique Saucier (1984) avait clairement identifié le phénomène ; à la fois par tradition et par manque d'accès aux réseaux financiers, les PME du Québec se finançaient surtout en ayant recours à la dette. Les taux d'intérêt qui atteignaient 20 % durant la crise économique du début des années 1980 avaient alors entraîné la fermeture de centaines d'entreprises qui étaient autrement viables et la perte de centaines de milliers d'emplois.

En réponse, le gouvernement du Québec avait mis en place divers moyens pour favoriser une meilleure capitalisation des entreprises, tels que le régime épargne-actions (REA), les Sociétés de placement dans l'entreprise québécoise (SPEQ), les sociétés de développement des entreprises québécoises (SODEQ). En parallèle, la CDPQ, les sociétés d'État telles la SGF, la SDI et d'autres ont développé de nouveaux véhicules de capitalisation. C'est dans ce contexte que fut créé le Fonds de solidarité FTQ en 1983.

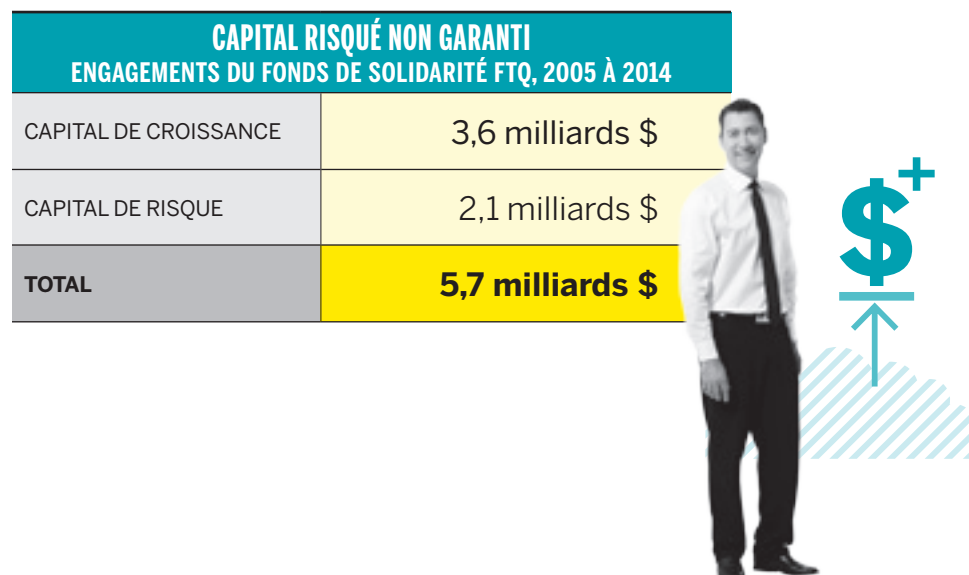
Il en a résulté une disponibilité sans précédent du capital de risque depuis les années 1990. Le Fonds de solidarité FTQ s'est avéré l'un des outils les plus efficaces, car il a permis la création d'une nouvelle source de capital de risque et de capital de développement non garanti.

LA CONTRIBUTION DU FONDS

L'épargne-retraite représente plus de 80 % des avoirs financiers des Québécois, une proportion qui va en augmentant avec le vieillissement de la population. En règle générale, les Québécois investissent dans des produits financiers à faible risque ou très liquides. Ils confient leur épargne à des investisseurs institutionnels qui investissent très peu – pour ne pas dire qu'ils sont quasiment absents – en actions d'entreprises québécoises, malgré les efforts soutenus des gouvernements depuis très longtemps pour les en convaincre.

L'originalité de la contribution du Fonds de solidarité FTQ est précisément d'avoir réussi à canaliser plus de 60 % des cotisations reçues de ses actionnaires vers les entreprises québécoises, sous forme de capital de développement non garanti. C'est une proportion plusieurs fois supérieure à celle de tous les investisseurs institutionnels.

Sur une période de 10 ans (2005 à 2014), le Fonds de solidarité FTQ a engagé dans des entreprises québécoises plus de 5,7 milliards \$ en capital de développement risqué non garanti. Bon an mal an, le Fonds représente à lui seul environ le **tiers des investissements en capital de risque** et de développement réalisés au Québec.



2.1 LE FONDS ANTICIPE ET RÉPOND AUX BESOINS DE L'ÉCONOMIE

Enraciné dans toutes les régions du Québec, très proche des entreprises dans tous les secteurs de l'économie, doté d'équipes expertes dans tous les domaines, le Fonds a maintes fois démontré sa capacité à anticiper les besoins de l'économie et à y répondre en créant des outils adaptés aux besoins.






La taille du Fonds lui permet d'exercer une action structurante sur l'économie en facilitant la migration du capital privé vers les secteurs où il est en demande. Le tableau suivant donne quelques exemples d'initiatives prises par le Fonds.

PÉRIODE	BESOIN	RÉPONSE DU FONDS
1991 ET 1995	Capital de développement en régions	Création de 59 fonds locaux qui investissent de 5 K\$ à 100 K\$ (En date du 30 juin 2013, ils sont maintenant 84, qui ont financé depuis leur création plus de 3 100 projets d'une valeur totale dépassant 1,4 milliard \$). Création de 17 fonds régionaux qui investissent de 100 K\$ à 2 M \$
2001	Capitaux pour l'exploration minière	Création de la Société d'investissement dans la diversification de l'exploration (SIDEX)
2001	Crise du transport aérien dans la foulée du 11 septembre ; crise de liquidité chez les transporteurs	Prêt d'urgence accordé à Air Transat qui lui permet de traverser la crise
2003	Favoriser l'émergence des technologies propres	Création du Fonds d'investissement dans le développement durable (FIDD – devenu Cycle Capital)
2005-2011	Augmenter le nombre de fonds privés et attirer au Québec des investisseurs internationaux	Engagement du Fonds totalisant 650 M \$ dans 30 fonds privés technologiques
2009	Consolider l'écosystème des fonds privés par la création d'un fonds de fonds	Engagement du Fonds de 250 M \$ dans Teralys Capital
2009	Récession : crise de liquidités	Enveloppe « récession » de 150 M \$; soutien à plusieurs entreprises en difficulté
2000 À 2011	Faciliter le transfert d'entreprises	Création du Fonds relève Québec et du Fonds relève PME
2011	Capitaux pour les projets d'entreprise en phase d'amorçage	Création de plusieurs fonds d'amorçage : Cycle-C3E, Fonds d'investissement Réal, Amorchem
2011	Capitaux pour la culture pour appuyer le développement de projets culturels d'envergure	Création du Fonds Capital Culture Québec
2012	Diversification de l'industrie du bois	Création du Fonds Valorisation Bois

Dans la plupart des cas, ces initiatives ont été développées en partenariat avec le gouvernement du Québec ou avec une société d'État. Le gouvernement du Québec peut ainsi compter, grâce au Fonds, sur un apport de capital d'investissement privé dans les secteurs qu'il juge important de soutenir au point d'y investir lui-même.

2.2 LE FONDS COMBLE LES CARENCES DU MARCHÉ

Les investisseurs sont souvent réfractaires à investir dans certains segments de marché. En outre, lorsque la conjoncture économique est défavorable, par exemple lors de la crise financière et économique de 2008-2009, certains joueurs se retirent du marché du financement. Le Fonds joue un rôle essentiel en répondant à ces besoins du marché.

	CARENCE DU MARCHÉ	PERFORMANCE DU FONDS
RÉGIONS 	<p>Les investisseurs vont peu à l'extérieur des grands centres.</p>	<p>72 % des investissements directs du Fonds et des fonds régionaux ont été réalisés hors des régions de Montréal, Laval et Capitale nationale.</p> <p>À elles seules, les régions ressources représentent 35 % du nombre d'investissements.</p>
SECTEURS 	<p>Le secteur manufacturier attire moins de 10 % du nombre des investissements au Québec.</p> <p>Les sciences de la vie attirent de moins en moins de capitaux.</p>	<p>Le Fonds a conclu 26 % de ses investissements dans le secteur manufacturier.</p> <p>Le Fonds a investi près de 950 M\$ dans le secteur des sciences de la vie depuis sa création.</p>
TAILLE 	<p>Les petites transactions (moins de 1 M\$) et les très grandes (plus de 20 M\$) sont difficiles à financer.</p>	<p>68 % des investissements du Fonds et des fonds régionaux sont inférieurs à 1 M\$ par rapport à 32 % pour l'ensemble des investissements conclus au Québec.</p> <p>Pour les investissements supérieurs à 20 M\$, le Fonds est l'un des rares investisseurs à pouvoir s'y engager.</p>
PHASE 	<p>Les investissements sont plus difficiles à conclure à certaines phases de croissance de l'entreprise.</p>	<p>Le Fonds est actif tout au long des étapes de développement de l'entreprise, depuis l'amorçage et le démarrage jusqu'à l'inscription en Bourse.</p> <p>SSQ et Cabano sont deux exemples d'entreprises que le Fonds a commencé à soutenir lorsqu'elles étaient en difficulté et a continué d'accompagner par la suite pour leur permettre de croître.</p>
CYCLES FINANCIERS 	<p>En période de crise financière ou économique, la plupart des autres investisseurs se retirent du marché.</p>	<p>Le Fonds a la capacité de maintenir et même d'augmenter sa présence dans le marché durant les périodes de crise. En 2009 par exemple, lors de la crise des liquidités, le Fonds a soutenu Bombardier et Transcontinental.</p>

2.3 LE FONDS SOUTIENT TOUT LE SECTEUR DU CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

En 2003, le rapport Brunet sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque concluait en la nécessité de favoriser l'émergence au Québec de fonds d'investissement privés. De concert avec le gouvernement et les autres acteurs du milieu de l'investissement, le Fonds a élaboré une stratégie aux objectifs multiples :

- accroître le montant de capital et le nombre de sources de capital disponibles pour les PME ;
- attirer des fonds étrangers au Québec ;
- donner le temps à l'industrie d'obtenir des succès afin de pouvoir afficher un meilleur bilan et ainsi attirer de nouveaux capitaux ;
- favoriser la création d'un fonds de fonds au Québec ;
- augmenter la collaboration entre les fonds de travailleurs et l'industrie du capital de risque.

Cette première étape a donné des résultats très convaincants :

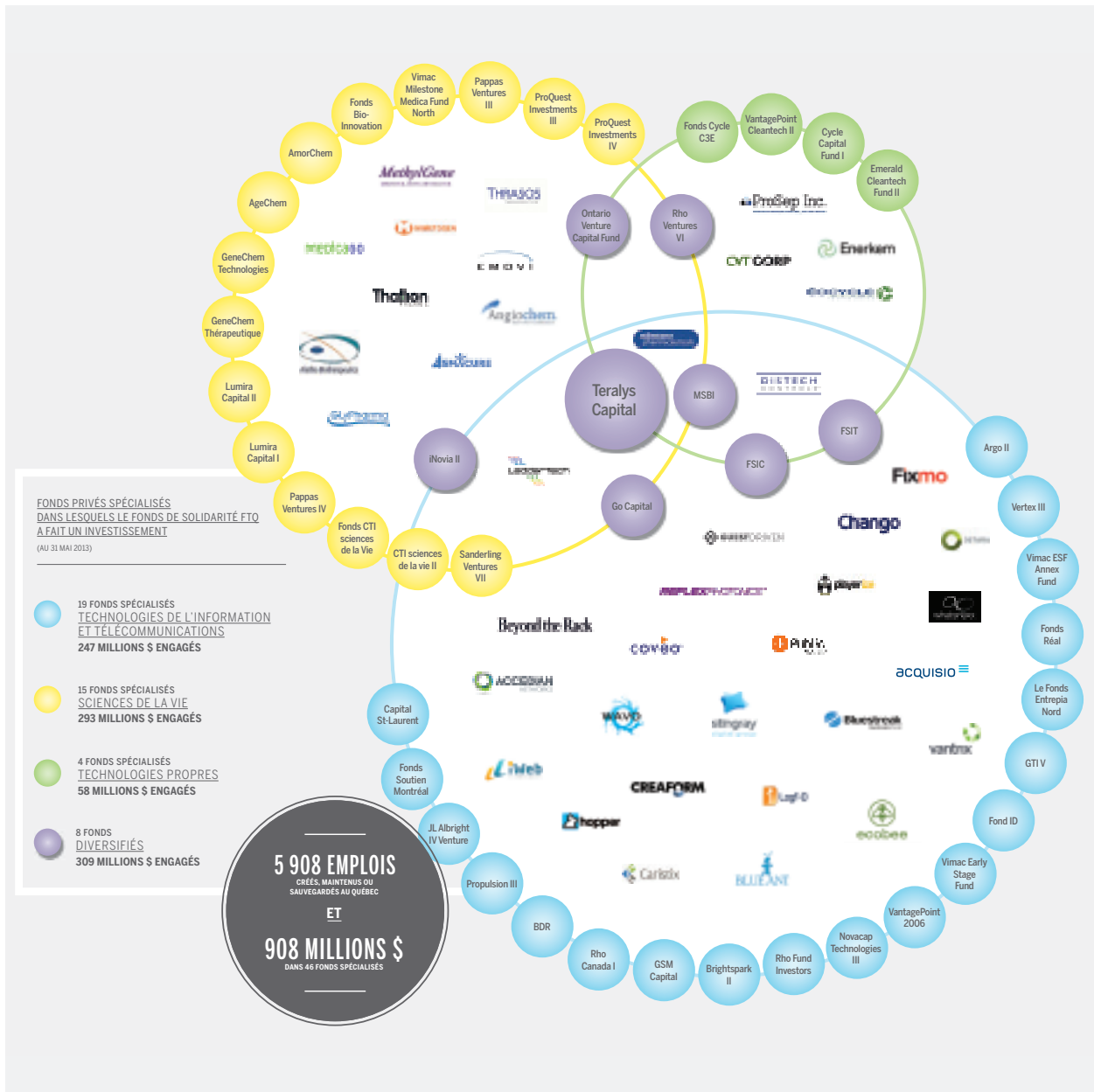
- depuis 2004, les gestionnaires de fonds du Québec ont attiré plus de 50 % des nouveaux fonds de capital de risque pour l'ensemble du Canada.
- La taille moyenne des fonds de capital de risque (amorçage, démarrage) a augmenté à 120 M \$.
- Avec l'augmentation de leur taille, les fonds ont les moyens d'embaucher un plus grand nombre d'experts pour soutenir leurs entreprises en portefeuille.
- **Le Fonds a contribué à hauteur de près de 1 milliard \$ au financement de 42 fonds privés, dont 16 fonds étrangers qui, pour la plupart, ont ouvert un bureau au Québec et investissent désormais ici⁴.**

En 2009, le Fonds a franchi une nouvelle étape en participant au financement de Teralys Capital, un fonds de fonds québécois de 750 M \$, en partenariat avec la Caisse de dépôt et placement et Investissement Québec.



4 L'étude de Gilles Duruflé jointe en annexe à ce mémoire indique que, sans la contribution des fonds fiscalisés québécois, de nombreux fonds privés auraient eu beaucoup de difficulté à lever des fonds, ce qui aurait rendu difficile la création de l'écosystème québécois et canadien.

Ainsi, grâce à la stratégie proposée par le Fonds, rendue possible par sa capacité à investir massivement au soutien de l'industrie, s'est créé un « écosystème » de capital de risque qui fonctionne bien. Grâce au soutien du Fonds, le Québec bénéficie aujourd'hui d'une constellation de fonds privés dans les secteurs de pointe qui se révèle une véritable pépinière d'entreprises innovantes, dont un grand nombre connaissent une croissance rapide.



3. SOUTENIR LA CLASSE MOYENNE, L'ENTREPRENEURIAT ET LA PRODUCTIVITÉ

La Commission devant revoir l'ensemble de la fiscalité des personnes et des entreprises, le Fonds de solidarité FTQ estime qu'elle devrait formuler ses recommandations en tenant compte de certaines grandes priorités qui s'imposent actuellement à la société québécoise.

Soutenir la classe moyenne

La population québécoise est relativement moins riche et plus taxée et imposée que celle des provinces et territoires voisins. Elle bénéficie certes de services publics plus nombreux en échange, mais il demeure nécessaire de lui ménager un espace qui lui permettra de maintenir sa qualité de vie et, surtout, d'épargner davantage notamment en vue de la retraite. La fiscalité des personnes devrait donc encourager le travail et permettre un enrichissement individuel, notamment en favorisant l'épargne.

Soutenir la productivité, notamment du secteur manufacturier

La faiblesse persistante de la productivité des entreprises québécoises relativement à celle des provinces et territoires voisins a maintes fois été démontrée. Elle est particulièrement évidente dans le secteur manufacturier, ainsi qu'en font foi les données les plus récentes de l'Institut de la statistique du Québec. La fiscalité des entreprises doit donc encourager une amélioration constante de la productivité, surtout en favorisant les investissements axés sur la modernisation, la R&D et la formation continue.

Encourager la relève d'entreprises et conserver la propriété des fleurons du Québec

Il est souvent plus rentable fiscalement pour les propriétaires d'une entreprise de vendre à des intérêts étrangers qu'à des membres de leur famille ou à des gestionnaires de leur entreprise. Un très grand nombre d'entreprises québécoises changeront de propriétaires d'ici quelques années. La fiscalité devrait favoriser la transmission dans la continuité et ne pas décourager le maintien de la propriété au Québec.

4. PERPÉTUER LE PARTENARIAT ENTRE LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ ET LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Dans ce mémoire, nous avons démontré comment le Fonds de solidarité FTQ contribue à deux des principaux objectifs des grandes politiques publiques québécoises : l'incitation à l'épargne, et la conversion de cette épargne en capital d'investissement non garanti qui répond aux besoins des entreprises québécoises.

Il apporte une contribution unique à l'économie du Québec en transformant l'épargne-retraite de ses 614 000 actionnaires en capital d'investissement risqué, non garanti, investi dans les entreprises du Québec dont la très grande majorité comptent moins de 100 employés et dont plus de 72 % sont situées à l'extérieur des principales régions urbaines.

On peut mentionner un autre domaine dans lequel le Fonds a un impact essentiel dans l'économie québécoise : la **formation économique**. La compréhension des enjeux en cause et le dialogue sont à la base de tous les changements, qu'ils soient sociaux ou économiques. La communication ouverte et transparente que permettent les formations offertes par la Fondation de la formation économique du Fonds de solidarité FTQ sont ainsi des vecteurs de changement, notamment dans les perceptions du rôle que les travailleurs peuvent jouer pour assurer la pérennité, voire la croissance, de l'entreprise qui les emploie, contribuant ainsi à la sauvegarde, au maintien et à la création d'emplois.

Le Fonds joue un rôle unique et irremplaçable. Par son action directe auprès de la population, il contribue à propager une **culture de l'épargne** essentielle pour convaincre les citoyens de la nécessité d'augmenter la valeur de leur patrimoine.

En complémentarité avec les autres fonds fiscalisés du Québec, il a créé, avec cette épargne, une source de capital d'investissement que nul autre investisseur ne comblerait en son absence, ainsi que l'a démontré l'exemple ontarien où le retrait du crédit d'impôt consenti par le gouvernement de l'Ontario aux actionnaires des fonds de travailleurs de cette province a entraîné un déclin prononcé de l'investissement privé dans cette province; les autres investisseurs n'ont pas occupé l'espace libéré.

La grande souplesse opérationnelle du Fonds, sa profonde connaissance de l'économie québécoise et des entreprises et sa capacité à définir et à implanter rapidement de nouveaux véhicules d'investissement en font un partenaire privilégié du gouvernement du Québec. L'annonce, dans le premier budget du ministre Leita, de la création d'un nouveau fonds de fonds de 375 M\$ en partenariat avec le Fonds et la CDP ainsi que la recapitalisation du fonds Anges Québec auquel participera le Fonds à hauteur de 15 M\$, constituent des exemples récents.

Enfin, comme l'ont démontré plusieurs études, le coût à court terme pour les gouvernements qui découle de l'octroi d'un crédit d'impôt aux actionnaires du Fonds peut être considéré comme un **« investissement fiscal »** plutôt que comme une « dépense fiscale ». En effet, et sur la base de la dernière étude préparée en 2010 par la firme SECOR, le gouvernement du Québec non seulement récupère son coût à l'intérieur d'une période de 3 ans, mais il bénéficie ensuite des effets positifs pendant plusieurs années de l'action économique et des retombées fiscales que les investissements du Fonds génèrent, puisque les actionnaires du Fonds doivent y conserver leurs investissements jusqu'à la retraite.

LA PROPOSITION DU FONDS

Très conscient des enjeux économiques et budgétaires du Québec, le Fonds est prêt à discuter avec le gouvernement du Québec de mesures qui lui permettraient d'augmenter encore plus son impact sur l'économie du Québec.



